

## **Extrait des délibérations**

au Conseil départemental

**N°** CD-2023-3-7-1

**Séance du** lundi 19 juin 2023

### **SCHÉMA DIRECTEUR DES ITINÉAIRES CYCLABLES ET POLITIQUE D'ENTRETIEN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DILIGENT Danièle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, STRAUMPANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BIHL Pierre donne procuration à BELTZUNG Maxime  
BOHN Patricia donne procuration à MUNCK Marc  
DEBES Vincent donne procuration à DA SILVA ADRIANO Valérie  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
HELDERLE Emilie donne procuration à LUTENBACHER Annick  
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine  
HOULNE Monique donne procuration à LEHMANN Marie-Paule  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à JANDER Nicolas  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
WOLF Etienne donne procuration à HEINTZ Paul  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à CLAUSS Robin

ZELLER Fabienne donne procuration à DREXLER Sabine

**EXCUSES :**

COUCHOT Alain, GRAEF-ECKERT Catherine

**ABSENTS :**

DELATTRE Cécile, RAPP Catherine, SENE Marc, ZELLER Thomas

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil du Département du Haut-Rhin-n° CG 2003/IV – 301/7 du 17 octobre 2003 relative au schéma départemental des itinéraires cyclables,
- VU la délibération du Conseil du Département du Bas-Rhin-n° CG/2010/79 du 25 octobre 2010 relative à l'adoption du Plan Vélo 2020,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Réseaux et mobilités du 1<sup>er</sup> juin 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Création d'un outil participatif sur l'état du réseau cyclable » déposé le 14 juin 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Rejette à la majorité l'amendement au rapport « Création d'un outil participatif sur l'état du réseau cyclable » déposé par le groupe « Alsace écologiste, citoyenne et solidaire »,

4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE

1 abstention : Serge OEHLER

- Approuve le schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens prévoyant d'abonder le réseau cyclable structurant alsacien de 388 km pour atteindre un total de 1 783 km, joint en annexe 1 à la présente délibération ;
- Abroge le schéma départemental des itinéraires cyclables du Haut-Rhin, validé le 17 octobre 2003 ;
- Abroge le schéma de référence des itinéraires cyclables structurants du Bas-Rhin, validé le 25 octobre 2010 ;
- Approuve la politique d'entretien des itinéraires cyclables structurants alsaciens définis à l'annexe 2 jointe à la présente délibération :
  - o niveaux de service cibles pour le réseau cyclable structurant hors agglomération ;

- gestion par la Collectivité européenne d'Alsace des itinéraires cyclables structurants hors agglomération sur emprise départementale et le long des canaux ;
  - accompagnement par la Collectivité européenne d'Alsace des partenaires, via des conventions et des aides financières pour les itinéraires cyclables structurants hors agglomération hors emprise départementale ;
- Précise que cette nouvelle politique nécessite l'attribution de moyens humains supplémentaires (4 équivalents temps plein (agents de catégorie B) pour le suivi du « Plan vélo Alsace » et l'augmentation de 1,3 M€ de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'entretien des itinéraires cyclables (+0,45 M€ pour le fonctionnement et +0,85 M€ pour l'investissement).

*Les augmentations de crédits nécessaires à la mise en place de cette politique seront abondées sur les lignes budgétaires correspondantes, à l'occasion du vote du prochain budget 2024.*

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote